

Publication des décisions des États membres de délivrer ou de retirer les licences d'exploitation, conformément à l'article 13 paragraphe 4 du règlement (CEE) n° 2407/92 concernant les licences des transporteurs aériens ⁽¹⁾

(94/C 30/04)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

GRÈCE

Licences d'exploitation délivrées

Catégorie A: licences d'exploitation délivrées aux transporteurs ne répondant pas aux critères prévus par l'article 5 paragraphe 7 point a) du règlement (CEE) n° 2407/92

Nom du transporteur aérien	Adresse du transporteur aérien	Autorisé à effectuer le transport de	Décision en vigueur depuis le
Aeroporikes Epichirisis T & G.A.E (Venus Airlines)	Iasonidou 2, GR-16677 Elliniko	passagers, courrier, fret	21. 9. 1993

⁽¹⁾ JO n° L 240 du 24. 8. 1992, p. 1.

Nomination des membres du Forum général consultatif en matière d'environnement établi par la décision 93/701/CEE de la Commission du 7 décembre 1993 ⁽¹⁾

(94/C 30/05)

Conformément à sa décision du 7 décembre 1993, la Commission a nommé pour une période de trois ans renouvelable, en tant que membres du Forum général consultatif en matière d'environnement:

Henrik Ager-Hanssen
 Augusto Bocchini
 Hans-Christian Bremme
 Maria Buitenkamp
 Margarida Cancela D'Abreu
 Thierry Chambolle
 Peter Coldrick
 John Elkington
 Carlos Ferrer
 Marco Gaasch
 Cristina García Orcoyen
 Dieter Geiler
 Panagiotis Goulielmos
 Søren Guldberg
 Dietmar Hahlweg
 John Kasteel

Klaus Kohlhase
 Cor Kooreneef
 George Livanos
 Armando Montanari
 Sandra Morelli
 Patrick O'Neill
 Jonathan Porritt
 Giorgio Porta
 Artemio Precioso
 Jacques Rey
 Giorgio Russomanno
 Heinz Schimmelbusch
 Ulrich Steger
 Derek Wanless
 Ernst von Weizsäcker

⁽¹⁾ JO n° L 328 du 29. 12. 1993, p. 53.